



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priesten Jarez Tél :
04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ U18 à 11

soumis à L'AG DU 06/12/2024

ARTICLE 1 – TITRES ET CHALLENGES

Le District de la Loire organise chaque saison une épreuve dénommée Championnat district U18F à 11. Le vainqueur recevra un fanion.

ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION - DELEGATIONS

La commission féminine est chargée, de l'organisation et de l'administration de la compétition.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS

Le championnat est ouvert aux équipes U18 féminines évoluant à 11.

Organisation : le championnat se déroulera en une phase.

Le championnat se déroulera en matchs aller et retour sur l'ensemble de la saison.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

4.1 Le déroulement de l'épreuve se fera en conformité avec le statut fédéral féminin. La compétition se dispute sur un match composé de deux périodes de 40 minutes, avec une mi-temps de 15 minutes.

Le calendrier est établi par la Commission Féminine et homologué par le Comité de Direction du District

4.2 Le classement sera déterminé par application de l'article 23 des Règlements Sportifs du District.

4.3 Le nombre de joueuses pouvant être inscrites sur la feuille de match est de 14 maximum (11 titulaires et 3 remplaçantes). Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain, et ce pendant toute la durée de la rencontre.

Une équipe présentant moins de 8 joueuses est déclarée forfait.

ARTICLE 5 – ANNÉES D'ÂGE AUTORISÉES

Les catégories pouvant évoluer en championnat U18F sont les suivantes :

U18F : nombre illimité.

U17F : nombre illimité.

U16F : nombre illimité

En application de l'article 73 des RG de la FFF, des joueuses U15 pourront participer à cette compétition dans la limite de 3.

ARTICLE 6 – RÉCLAMATIONS

Voir l'article 35 Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 7 – BALLONS

Voir article 41 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 8 – ÉQUIPEMENT – COULEURS ET MAILLOTS

Voir article 34 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 9 – ARBITRAGE

Voir article 49 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 10 – ACCOMPAGNEMENT

Les équipes seront obligatoirement accompagnées d'un(e) dirigeant(e) licencié(e) dont le nom et le numéro de licence figureront sur la feuille de match. Si la capitaine n'est pas majeure, le (la) dirigeant(e) responsable agira comme capitaine, en-dehors du terrain.

ARTICLE 11 – FEUILLE DE MATCH

Voir article 37 des Règlements Sportifs du District.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 SaintPriestenJarez Tél :
04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ U18 à 11

soumis à L'AG DU 06/12/2024

ARTICLE 12 – DÉLÉGUÉS

Voir article 51 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENTS FINANCIERS ET FORFAIT

Voir articles 25, 42 ou 45 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 14 – TERRAINS

Voir articles 25, 40, 42 ou 45 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 15 – MATCH À REJOUER

Voir article 29 des Règlements Sportifs du District.

ARTICLE 16 – DIVERS

16.1 Le hors-jeu est identique au Football à 11.

16.2 La gardienne ne peut prendre à la main, une passe volontaire au pied d'une de ses partenaires.

16.3 Les fautes et coups francs sont identiques au Football à 11.

16.4 Tous les cas non prévus par le présent règlement, seront tranchés par la commission compétente du District de la Loire, conformément aux règlements de la Ligue AURA et de la Fédération Française de Football.

Date d'effet saison 2024/2025.